

Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la Drôme
DIPER 1^{er} degré
Cité Brunet - BP 1011
26015 VALENCE CEDEX
04 75 82 35 49 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

DEMANDE DE BONIFICATION POUR ENFANT(S) À CHARGE DE PARENT ISOLÉ (PI)

A retourner avec les justificatifs demandés à la DIPER avant le jeudi 19 mars 2020

NOM.....

PRENOM.....

AFFECTATION 2019-2020.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

COURRIEL.....

TELEPHONE.....PORTABLE.....

Je demande une bonification pour enfant(s) dans le cadre du mouvement intra-départemental 2020 ; ma situation est la suivante :

J'exerce seul(e) l'autorité parentale sur un ou des enfants de moins de 18 ans au 01/09/2020 et je souhaite muter pour améliorer les conditions de vie de mon ou de mes enfants (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...).

☞ Joindre une copie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce attestant de l'autorité parentale unique

Fait à.....le.....2020
Signature

IMPORTANT :

➤ **Bonification non cumulable avec la bonification au titre du RC (Rapprochement de conjoint)**

➤ Il est préconisé pour toute question relative à votre demande de mutation de contacter la **cellule d'aide et de conseil** par mail ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr ou par téléphone **04.75.82.35.49 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 du 9 mars au 15 juin 2020.**

➤ Pensez à consulter régulièrement votre messagerie IProf **et** votre messagerie professionnelle de type prenom.nom@ac-grenoble.fr. C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.

Cadre réservé à l'administration